

REGLEMENT

Concours photo « *LEGENDES DE BROCELIANDE* »

Article 1 : Objet du concours

Dans le cadre de *"la saison des secrets 3"*, la communauté de communes de Brocéliande, TVB Production et le club photo de Brocéliande, ci-dessous dénommé les organisateurs, organisent un concours photographique gratuit sous l'intitulé « *LEGENDES DE BROCELIANDE* »

Le Concours photo la saison des secrets 3 est domicilié à l'adresse suivante:

Communauté de Communes de Brocéliande, 1 rue des Korrigans - 35380 PLELAN LE GRAND

Tout courrier ainsi que les photos seront à envoyer OU à déposer a cette adresse.

Adresse Mails : legendebroceliande@gmail.com

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous photographes amateurs, personne physique majeure, et aux mineurs sous la responsabilité des parents, à l'exclusion des organisateurs et des membres du jury. Le non respect des conditions de participation énoncées dans le présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Les participants seront autorisés à concourir dans chacune des 4 catégories (voir article 3 du présent règlement pour le détail des catégories et leur numérotation), dans la limite d'une seule participation par catégorie : l'envoi comportera au minimum une photo et au Maximum 2 photos.

Chaque participant s'engage à envoyer uniquement des photographies dont il est l'auteur et dont il accepte qu'elles soient publiées sous licence libre Le concours est ouvert à compter du jour de l'annonce de cette ouverture sur le site Internet du club photo de Brocéliande, du site de la communauté de communes de Brocéliande et le site de TVB Production

La date limite des envois est fixée au 14 mars 2014.

Chaque participant déclare être l'auteur des photographies présentées. Il doit être dépositaire des droits liés à l'image et garantit en détenir les droits d'exploitation. *"La saison des secrets 3"* ne pourra être tenue responsable du non respect des droits d'auteur.

Article 3 : Thème et catégories du concours

Le concours photo organisé par "La saison des secrets 3" s'intitule «*LEGENDES DE BROCELIANDE* ». Son thème général est donc l'illustration des légendes de Brocéliande à travers le patrimoine naturel et architectural qui s'y rattache.

Ce concours se décline en 4 catégories :

- Catégorie 1 – Photo prise avec un appareil reflex, bridge ou compact par un adulte
- Catégorie 2 – Photo prise avec un appareil reflex, bridge ou compact par un- de 14 ans
- Catégorie 3 – Photo prise avec un appareil téléphonique par un adulte
- Catégorie 4 – Photo prise avec un appareil téléphonique par un -de 14 ans

La présente numérotation des catégories sera celle retenue pour la soumission des candidatures et l'ordre de sélection.

Article 4 : Modalités de participation au concours et d'envoi des photographies

Une seule participation par catégorie et par personne sera acceptée (soit un maximum de 2 photos par participation).

Les photographies doivent être regroupées dans le même envoi. Cet envoi doit impérativement être accompagné du bulletin d'inscription imprimé et signé. Ce bulletin d'inscription est téléchargeable sur les sites Internet des Organisateurs.

Ne seront acceptées à concourir que les photographies envoyées ou déposées sous enveloppe

Elles seront présentées sous forme de **tirages au format minimum 18 X 24 et maximum de 30 x 45 (l'aspect mat ou brillant est laissé au choix des participants)**, accompagnées des fichiers numériques si possible de haute définition (poids maxi : 20 Mo par photographie), enregistrés au format « JPEG ». Chaque tirage et fichier devra être nommé suivant la charte de nommage indiquée à l'article 5 de ce présent règlement.

Ne seront acceptées à concourir que les photographies envoyées accompagnées du fichier sur un support numérique type CD ou envoyé à l'adresse suivante : legendebroceliande@gmail.com à l'aide de système permettant l'envoi de fichiers non compressés type Dropbox, Google drive etc.

Sur ce support numérique, devront être indiqués lisiblement en lettres majuscules (sur une étiquette autocollante ou directement pour les CD au feutre indélébile), sous forme de fichier world ou Excel pour les envois internet

- Le nom de la photo
- Le nom et prénom(s) du participant,
- L'adresse du participant,
- Le nombre de photographies contenues sur le CD ou le fichier,
- La mention « Photos sous licence libre».

La fiche d'inscription intégralement remplie et signée devra être jointe à la ou les photos La date limite des envois est fixée au 14 Mars 2014 à minuit (le cachet de faisant foi). Pour les dépôts au siège de la Com-Com avant 18 h pour avoir son récépissé de dépôt

Les envois en recommandé, ne seront pas acceptés.

L'envoi devra être adressé ou déposé 1 rue des Korrigans 35380 Plélan le Grand

Un récépissé de dépôt sera délivré.

Aucun CD ni tirage ne seront retourné à leur auteur à l'issue du concours.

Article 5 : Charte de nommage des fichiers envoyés

Chaque fichier figurant sur le CD ou support numérique ainsi que le tirage s'y rapportant devra être nommé de la façon suivante :

- Pour tout participant: Nom de la photo- N° de la catégorie -nom de la personne - prénom - n° du fichier(EN LETTRES MAJUSCULES)
- Exemple : *MISTERE - 1-MARTIN Francis -23460.jpg*

Article 6 : Non validité de participation

Seront considérés notamment comme invalidant toute participation :

- les dossiers incomplets : (photo non jointe ou jointe sous un format inapproprié, fichier non reconnu, endommagé ou ayant un nommage incorrect.
- les indications d'identité et/ou une adresse fausses ou envoyées à une mauvaise adresse électronique.
- la réception du dossier postérieurement à la date de validité minuit, la datation et l'heure de réception faisant foi.
- la non réception de la photo sélectionnée en image haute définition selon la procédure requise, empêchant sa publication.

Le non respect par le participant des conditions du règlement de l'opération comme de toutes celles qui seraient édictées par l'Organisateur pour assurer son bon déroulement entraînera sa disqualification immédiate, l'Organisateur statuant souverainement en pareil cas.

Article 7 : Utilisation des photographies

Les images primées seront exposées et publiées, à cette fin, les auteurs cèdent leurs droit pour une durée de 2ans aux organisateurs qui s'engage à n'en faire usage que pour la promotion du concours.

L'Organisateur s'engage à ne pas faire usage des images non primées qu'il aura réceptionnés pour le concours.

Article 8 : Prix et jury

Le jury , sera composé de photographes et de personnalités qui par leur activité ou par passion s'intéressent aux légendes et a la culture de Brocéliande.

Le montant total des prix accordés par l'Organisateur sera réparti à parts égales entre les différents lauréats. En fonction des partenariats éventuellement conclus par " La saison des secrets 3" après la publication de ce règlement, des prix supplémentaires pourront être attribués.

Chaque catégorie fera l'objet d'une sélection, donnant lieu à une remise de prix pour les 3 premières photographies choisies. Une même photographie ne pourra obtenir plusieurs prix.

Dans chaque catégorie, les photographies seront sélectionnées par le jury en fonction de leur capacité à illustrer le thème du concours défini à l'article 3. Les critères esthétiques, techniques et sémiologiques seront appréciés par le jury de façon souveraine. L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute photo qu'il juge dérangeante, provocatrice, injurieuse, discriminatoire.

Les photographies primées seront exposées du dans la salle de la porte des secrets de Paimpont

En cas d'impossibilité de remise des prix aux lauréats le jour de la proclamation des résultats, les prix seront tenus à disposition des lauréats au siège administratif de l'Organisateur pendant une durée de 6 mois.

Article 9 : Proclamation des résultats

Les résultats du concours seront annoncés le 3 Avril à 18 heure a l'office de tourisme de Paimpont

Une exposition des photos primées se tiendra du 5 au 19 Avril à la porte des secrets, ainsi qu'une projection de l'ensemble des photos reçues

Les gagnants seront avisés directement par courriel ou par téléphone par la direction de l'Organisateur. Les photos primées et le nom des lauréats seront publiés dans "le BRECELIEN" et les journaux locaux

Article 10 : Droits photo et autorisation

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent. La participation au concours implique qu'ils détiennent toutes les autorisations nécessaires à la reproduction et à la diffusion de ces images (individus majeurs ou mineurs, lieux privés, etc.). En cas de litige, la responsabilité du participant sera seule engagée.

Article 11 : Réclamations

La participation à ce concours implique de la part des participants l'acceptation pleine et entière du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats, ni au retour de leur(s) photo(s). Par ailleurs, ils devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image. Le simple fait de concourir implique l'acceptation de la décision, en dernier recours, de la direction de l'Organisateur quant aux difficultés qui ne seraient pas prévues par celui-ci.

Le présent règlement est soumis à la législation française. La direction de l'Organisateur ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé. Elle ne saurait non plus être rendue responsable des retards ou des pertes des envois, du fait des services postaux ou autres, ou de leur destruction par tout autre cas fortuit.

Renseignements : legendebroceliande@gmail.com

Tel: 02 99 55 37 68